

Illuminations de fin d'année - Encaissement de recettes supplémentaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des illuminations de fin d'année 1993, l'Union des Commerçants avait souhaité participer pour une somme de 80 000 F, somme qui avait été enregistrée en prévision de recettes sur le BP 1993.

Or, l'Union des Commerçants a décidé de fournir un effort financier supplémentaire et porte sa contribution pour 1993 à 90 000 F (soit + 10 000 F).

D'autre part, l'Union des Commerçants, rue Moncey, souhaite participer a posteriori, à hauteur de 12 000 F aux illuminations de Noël 1992 et à hauteur de 17 000 F aux illuminations de Noël 1993, de même que l'Union des Commerçants, rue Morand pour une somme de 14 000 F.

Ces trois participations n'avaient pas été inscrites en prévision de recettes. Il en résulte un supplément de recettes global de 53 000 F pour l'année 1993.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant de ces 53 000 F de l'Union des Commerçants, en recettes au chapitre 940.31/7379.00200 et en dépenses au chapitre 940.31/630.00200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.